Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 9170829
Centre d'intérêt: 870

Fédération des cégeps.

Avis de la Fédération des cégeps concernant le plan d'action ministériel sur la formation professionnelle au secondaire. -- Montréal : La Fédération, 1986.
7 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Descripteur(s): Formation professionnelle * Politique gouvernementale * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Dans cet avis, la Fédération se prononce sur le plan d'action ministériel sur la formation professionnelle au secondaire. D'une façon générale, la Fédération s'interroge sur la pertinence d'ériger en système deux structures parallèles d'enseignement professionnel pour des clientèles du même âge.

Type de document:

2135

124-4899

9170829

AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

CONCERNANT LE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL

SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

Novembre 1986

Fédération des cégeps, 500, boulevard Crémazie est, Montréal, (Québec) H2P 1E7 – Tél.: (514) 381-8631

Points de vue de la Fédération des cégeps concernant le plan d'action ministériel sur la formation professionnelle au secondaire.

Appelés comme d'autres intervenants des milieux de l'éducation à se prononcer sur le Plan d'action de la formation professionnelle au secondaire, nous soumettons nos commentaires sur les propositions ministérielles.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La réforme que le Ministère propose vise des objectifs qui peuvent théoriquement faire consensus. La multiplicité des programmes professionnels dont un certain nombre s'avérait sans issue, exigeait de toute évidence un plan de rationalisation. La consolidation de la formation de base apparaît, d'un point de vue social, comme un placement à long terme qui ne peut que rapporter des dividendes élevés sur un plan individuel et n'avoir que des retombées positives sur un plan collectif. A ce double titre, nous favorisons les modifications majeures qu'engendrera la réforme du secondaire. Dans tous les avis qu'elle a fournis depuis 1980, la Fédération des cégeps a toujours encouragé les mesures visant la formation intégrale des jeunes tant sur le plan de la formation de base que de la formation professionnelle. Nous ne pouvons qu'être d'accord pour que la formation de base soit solidifiée et enrichie, particulièrement en langue maternelle, en mathématiques et en sciences.

La volonté de spécifier davantage l'enseignement professionnel nous semble essentielle. Que les champs spécifiques au secondaire soient clairement différenciés et qu'ils correspondent à des fonctions identifiables sur le marché du travail nous semblent un objectif qu'il faut mener avec précaution. L'évolution technologique force une révision

constante des programmes. Et il faudra que ces programmes offrent véritablement la formation requise à l'exercice de métiers répondant aux besoins d'un marché en constante évolution. Cet impératif exige au départ une identification des métiers visés pour la formation de niveau secondaire.

Cette même volonté s'inscrit aussi dans la démarche des collèges. Nous ne souhaitons d'aucune façon que l'enseignement professionnel donné dans les collèges devienne le sujet de multiples confusions et de multiples chevauchements avec l'enseignement professionnel au secondaire. Les retombées positives de la réforme envisagée risqueraient d'être ralenties par l'insatisfaction provoquée autant à l'intérieur du système qu'auprès des clientèles, des employeurs et de la population.

Le risque d'une mise en oeuvre hâtive inquiète les collèges. Jusqu'à maintenant seuls les fonctionnaires concernés ont pu amorcer une analyse de l'impact de cette réforme sur l'enseignement collégial. Selon les informations obtenues, nous anticipons déjà de nombreux et importants recoupements de programmes.

La Fédération des cégeps croit fermement qu'une distinction nette des champs de responsabilités doit être faite avant l'application du nouveau régime. Le partage des responsabilités entre le secondaire et le collégial doit se faire avec clairvoyance et sans précipitation. Si nous ne voulons pas nous buter à un écueil dangereux, il faut à notre avis éviter les ambiguïtés touchant les contenus de formation analogues. On dilapiderait inutilement des investissements importants de ressources matérielles, financières et humaines. Il s'agit pour nous d'un enjeu majeur. Déjà en 1982, dans son mémoire sur «La formation professionnelle des jeunes», la Fédération des cégeps écrivait: «Il nous paraît essentiel que la formation offerte en secondaire VI et VII soit circonscrite

à la formation d'ouvriers qualifiés et qu'elle demeure de durée variable. Il importe cependant qu'il n'y ait pas de chevauchements entre ces programmes de secondaire VI et VII et les programmes professionnels de niveau collégial; ceci implique un élagage préalable des programmes tant au niveau secondaire qu'au niveau collégial, pour établir clairement ce qui appartient à l'un et l'autre niveaux. Ce dossier de la formation professionnelle est en marche depuis six ans mais à la veille de passer à l'action, on semble encore vouloir agir au hasard de l'improvisation.

ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE

- Des structures parallèles d'enseignement professionnel

Conscients que cette réforme met en place deux structures parallèles d'enseignement professionnel offertes notamment à des clientèles de même âge, il nous apparaît important de réaffirmer que la classification des métiers d'ouvriers spécialisés devrait être délimitée au secondaire et que le secteur des techniques spécialisées devrait caractériser le collégial.

- La formation de base

Tout en nous réjouissant de l'enrichissement que l'on veut donner à la formation de base, nous souhaitons qu'il ne s'agisse pas là d'un mirage. En ce sens la distinction faite entre cours suivis et cours réussis n'est guère rassurante. À l'instar du Conseil Supérieur de l'Éducation, nous nous inquiétons du caractère uniquement incitatif des mesures visant

la réussite des cours de formation générale croyant plutôt à l'exigence de la réussite de ces cours.

Dans le sens de la même préoccupation, même s'il y avait des incitatifs intéressants, nous doutons qu'ils réussissent à convaincre les élèves de l'importance d'obtenir un DES avant d'aborder les autre filières, particulièrement celle du DEP. À notre point de vue, l'obtention préalable d'un DES est éminemment souhaitable.

En réaction à l'intention de reconnaître 20 crédits de formation générale pour l'obtention du diplôme d'études secondaires aux titulaires d'un DEP, nous ne croyons pas que ces crédits pourraient être automatiquement reconnus pour le niveau collégial. Nous pourrions plutôt envisager la possibilité d'accorder des exemptions dans le cadre de l'identification des passerelles qui sont encore à définir.

- La multiplicité des filières et les passerelles

Les cheminements scolaires des élèves provenant du secondaire seront multiples et les demandes d'inscription au collégial proviendront de filières diverses.

Dans la perspective de favoriser la formation continue pour les clientèles jeunes et adultes, l'allusion aux passerelles qui permettraient un passage en douceur au collégial est très vague. Nous souscrivons aux recommandations qui ont été faites par d'autres intervenants à l'effet de préciser le contenu de ces passerelles. À partir du constat que le DES est la condition d'entrée au collégial, on ne saurait tarder pour établir, en concertation avec les différents répondants, des correspondances inter-niveaux. Cette nécessité implique l'élaboration de grilles de passage et d'un système de

reconnaissance des acquis scolaires pouvant prendre l'allure d'exemptions ou d'équivalences. Ce sont là des aménagements qui devront être faits avec souplesse mais sans laisser-faire.

- Le mouvement des clientèles

Diverses hypothèses ont été lancées face aux mouvements des populations étudiantes qui se dirigeraient plutôt vers le collégial que vers le secondaire ou inversement. C'est évidemment une histoire à suivre mais on peut croire déjà que l'orientation et l'information données aux élèves tendront à vouloir garder les clientèles captives au secondaire. L'attrait du diplôme d'études collégiales peut être invitant pour une certaine clientèle. Cependant les élèves qui ne sont pas intéressés par la formation générale intégrée à la formation professionnelle du collégial ou qui ont des difficultés dans ces contenus de formation auront plutôt tendance à se diriger vers les voies professionnelles du secondaire.

Si l'on jugeait non essentiel de partager de façon nette les programmes d'enseignement ou si l'on voulait en prendre le risque pour quelque temps, nous craindrions que les étudiants y perdent en bout de course. Pour des formations professionnelles, en apparence équivalentes, les étudiants pourraient s'engager dans la voie la plus courte et offrant moins d'avenir au risque d'être embauchés pour des raisons évidentes à des salaires moins élevés.

HARMONISATION

Suite à ce questionnement global, nous nous demandons de quelle façon nous pourrions favoriser la réalisation des mandats respectifs de chaque ordre d'enseignement tout en assurant un

principe de formation continue. Quels moyens d'action pourraient favoriser une meilleure harmonisation entre le secondaire et le collégial? La Fédération désire faire part de son souci de «ne pas s'enliser dans un maquis inextricable...» Toutefois l'expérience passée nous laisse sceptiques. Des démarches répétées inutilement ou à tout le moins sans résultats concrets nous laissent penser que notre capacité à influencer le cours des choses n'a pas été suffisamment forte. Ainsi nous avons réitéré et nous réitérons encore notre désir de voir renaître le CLECES dans les plus brefs délais. Ce comité de liaison devait être un lieu privilégié de concertation. Il est absent de la scène de l'éducation, en vertu d'on ne sait plus quel intérêt...

EN GUISE DE CONCLUSION

Sans vouloir d'aucune manière nous placer à contre-courant d'une opinion largement répandue qui veut mieux situer l'enseignement professionnel au secondaire, nous sommes tentés d'interroger la pertinence d'ériger en système deux structures parallèles d'enseignement professionnel pour des clientèles du même âge, offrant dans plusieurs cas des contenus de formation analogues qui risquent de créer de la confusion sur le marché du travail. Forts de ne pas céder à cette tentation et confiants que l'on pourra nous associer à la démarche avant l'implantation définitive du cadre organisationnel, nous demeurons conscients de l'importance de l'objectif poursuivi et nous espérons que les inconvénients n'assombriront pas les avantages d'une réforme aussi importante.

(1986.11.05)